

REGLEMENT DU CONCOURS GEIPI-POLYTECH 2011

Le Concours GEIPI-POLYTECH est un concours permettant l'accès postbac à 25 Ecoles d'ingénieurs publiques.

1. FORMALITES D'INSCRIPTION

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH :

- les élèves en **terminale S** (quelle que soit la spécialité) dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription,
- les titulaires d'un Baccalauréat « S » obtenu en 2010 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE.



Les candidats ayant intégré l'une des 25 Ecoles du Concours à la rentrée 2010 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH 2011

L'inscription est effectuée uniquement **par Internet**, du 20 janvier au 20 mars 2011, sur le Portail Postbac : **www.admission-postbac.fr** et nécessite, pour les candidats non boursiers, le paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours à régler par carte bancaire ou chèque en Euros.



La contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours n'est en aucun cas remboursable dès l'instant où l'inscription est enregistrée, que le candidat soit absent aux épreuves ou non, admis ou refusé dans l'une des Ecoles.

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.

1.2 Dates de réception des dossiers

Les dossiers devront parvenir au Service Concours pour le **1^{er} avril** au plus tard. Tout candidat dont le dossier sera incomplet ou non reçu au **1^{er} avril 2011** ne pourra valider son inscription au concours.

1.3 Choix des Ecoles

Il est fortement conseillé à tous les candidats de **classer dans leur liste de vœux au moins 3 ou 4 Ecoles** du Groupe GEIPI-POLYTECH pour augmenter leurs chances d'intégration (se référer aux indications données sur www.admission-postbac.fr pour le classement des différentes formations et la date limite de modification de la liste de vœux).

1.4 Candidats handicapés

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur le Portail Postbac et envoyer obligatoirement au Service Concours GEIPI-POLYTECH, **avant le 1^{er} avril 2011**, le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) signé par le médecin et précisant les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'entretien (même document que la demande pour les épreuves du baccalauréat). Le candidat ne pourra pas bénéficier d'aménagement particulier si ce document n'a pas été transmis au Service Concours à la date du **1^{er} avril**.

1.5 Choix du lieu de passage des épreuves

Le choix des centres d'écrit et d'entretien doit se faire essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

- Centre d'écrit

Le candidat choisit un centre d'écrit. Si le centre d'écrit choisi était complet ou n'était pas ouvert (nombre de candidats inférieur à 5), le candidat serait convoqué dans un des centres les plus proches.

- Centre d'entretien

Le candidat choisit un centre d'entretien parmi les 25 Ecoles du Groupe GEIPI-POLYTECH. Si le centre d'entretien choisi était complet, le candidat serait convoqué dans un des centres les plus proches.

Aucun changement de choix de centre d'écrit ou d'entretien ne pourra être effectué une fois l'inscription validée sur le Portail Postbac.

ATTENTION ! Le choix du centre d'écrit et du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3

1.6 Convocations

- Épreuves écrites

Environ 10 jours avant la date des épreuves écrites, les candidats convoqués à l'écrit recevront une convocation leur indiquant les lieux et horaires des épreuves.

- Entretien de motivation


Les candidats convoqués à l'entretien seront avertis en avril, par mail et courrier postal, de l'ouverture du site Internet leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

Le Concours GEIPI-POLYTECH est un concours sur dossier, épreuves écrites ou entretien

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

. **Pour les élèves en terminale S en 2010-2011**, les matières prises en compte sont : mathématiques des classes de première et de terminale, sciences physiques des classes de première et de terminale, français des épreuves anticipées du baccalauréat et anglais de la classe de terminale. Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur le Portail Postbac. Les résultats dans ces différentes matières conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

 Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir les notes du 2^{ème} trimestre pour valider l'inscription au Concours. Les candidats pourront saisir leurs notes du 2^{ème} trimestre plus tard (jusqu'au 30 mars) sur le Portail Postbac.

L'ensemble de ces candidats (en terminale S) sera réparti en deux groupes après cette évaluation :

- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront dispensés des épreuves écrites. Ils seront convoqués à un entretien de motivation. Les élèves redoublant leur classe de terminale en 2010-2011 ne peuvent prétendre à cette dispense. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note issue de dossier (coefficient 8) et note d'entretien (coefficient 2).

- Tous les autres candidats seront convoqués aux épreuves écrites, mais ils n'auront pas d'entretien de motivation. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note de mathématiques de l'épreuve écrite (coefficient 3), note de physique-chimie de l'épreuve écrite (coefficient 3) et note issue du dossier (coefficient 4).

. **Pour les titulaires d'un baccalauréat S obtenu en 2010**, la note de dossier est établie à partir des notes obtenues au baccalauréat « S » 2010, en mathématiques, sciences physiques, français, anglais et tenant compte de la moyenne générale des épreuves du baccalauréat.

L'ensemble de ces candidats sera réparti en deux groupes après cette évaluation :

- Les candidats dont la note de dossier est jugée suffisamment élevée par le jury seront déclarés dispensés des épreuves écrites. Ils seront convoqués à un entretien de motivation. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note issue du dossier (coefficient 8) et note d'entretien (coefficient 2).

- Tous les autres candidats seront convoqués aux épreuves écrites, mais ils n'auront pas d'entretien de motivation. Les notes prises en compte pour classer ces candidats sont : note de mathématiques de l'épreuve écrite (coefficient 3), note de physique-chimie de l'épreuve écrite (coefficient 3) et note issue du dossier (coefficient 4).

2.2 Deuxième étape : les épreuves

. **Les épreuves écrites** d'une durée de 3h auront lieu le mercredi 11 mai 2011 après-midi, dans environ 80 centres d'examen en France et à l'étranger. Ces épreuves écrites sont communes avec celles du Concours d'entrée de l'ENI de Tarbes. Elles comportent une épreuve de 1h30 de mathématiques et une épreuve de 1h30 de physique-chimie.

. **L'entretien de motivation** d'une durée de 25 minutes aura lieu entre le 16 avril et le 14 mai 2011 dans l'une des 25 Ecoles du Concours GEIPI-POLYTECH. Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

En cas de problème d'organisation important dans un centre d'écrit ou d'entretien (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, ...), les instances de direction du Concours se réservent le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

3. JURY D'ADMISSION

Toutes les décisions relatives à l'admission des candidats seront prises par le jury du Concours GEIPI-POLYTECH. Tous les candidats, quelques soient les épreuves passées, seront interclassés par ce jury qui établira une liste unique de classement.

4. SECONDE SESSION SUR TITRES réservée aux élèves inscrits en terminale S en 2010-2011

- Tout candidat régulièrement inscrit au Concours GEIPI-POLYTECH n'ayant pu se présenter aux épreuves pour des raisons de force majeure (pas de centre d'écrit dans le pays de résidence, maladie attestée par un certificat médical ou épreuve facultative du baccalauréat le jour du 11 mai 2011...) pourra demander un réexamen de sa situation en fournissant la justification de son absence. Cette possibilité ne concerne que les élèves inscrits en terminale S en 2010-2011. Les candidatures concernées seront alors examinées par le jury dans le cadre d'une sélection sur dossier opérée à partir des notes obtenues au cours de la scolarité et de celles obtenues au Baccalauréat.

Les candidats admis par cette procédure le seront sur un contingent de places spécifiques ouvert à cet effet dans chacune des Ecoles.

5. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur le site **www.admission-postbac.fr** à partir du **9 juin 2011** pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles, et suivre les instructions du Portail Postbac.

6. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI-POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI définitif sur le site **www.admission-postbac.fr** pour l'une des Ecoles du Concours GEIPI-POLYTECH, ils recevront un mail de l'Ecole concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'Ecole.

ATTENTION !

- L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur le Portail Postbac ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.

- Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.

- Les candidats ayant intégré l'une des 25 Ecoles du Concours à la rentrée 2010 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH 2011. En cas de non respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.

- L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les 25 Ecoles, il est possible de contacter le Service Concours GEIPI-POLYTECH.

Service Concours GEIPI-POLYTECH

Tél. : 03 83 68 50 50 ou 50 51 - Fax : 03 83 68 50 15

Courriel : concours@geipi-polytech.org

Site internet : www.geipi-polytech.org